



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 25  
Nombre de membres représentés 7  
Nombre de membres non représentés 1

Le lundi 12 avril 2021 à 18h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Hélène DANESI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Chantal ALLAIN

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 14**

**BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - EXERCICE 2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**PREAMBULE - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales**

Mes chers collègues,

Le budget du port de plaisance pour 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à 469 105,33 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2020 que nous venons de voter. Il se décompose ainsi :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibrée en dépenses et en recettes à 325 453,62 €)

### LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 107 057,96 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Port de plaisance : les frais d'électricité (42 000 €) et d'eau (4 000 €), les frais de maintenance de la capitainerie et des bateaux communaux, l'entretien des espaces communs, la redevance d'occupation versée à Voies Navigables de France (13 000 €).

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 110 000,00 €

Le budget annexe du Port de plaisance rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

- Autres charges courantes (chapitre 65) 4 204,66 €

Conformément à la délibération relative à l'admission en non valeurs de créances anciennes, une dépense d'un montant de 3 204,66 € est inscrite.

Sur ce même chapitre, est également prévu l'éventuel remboursement de recettes des exercices antérieurs (1 000 €), auparavant comptabilisé au chapitre 67 (en M14).

- Charges financières (chapitre 66) 873,00 €

Cette dépense correspond aux remboursements des intérêts de la dette. Ce poste est en diminution constante chaque année en raison de l'extinction progressive de l'encours de dette.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 1 000,00 €

Une somme est inscrite pour faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 102 318,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements. Ce chapitre est en augmentation compte tenu des écritures réalisées en 2020 qui ont eu pour effet d'intégrer d'anciennes dépenses sur des comptes pour lesquels l'amortissement est obligatoire.

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2021.

### LES RECETTES

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 203 350,00 €

Ce chapitre comprend les droits de stationnement versés par les occupants temporaires et les usagers des bateaux électriques.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 34 500,00 €

Il s'agit des loyers versés par les plaisanciers et le remboursement des charges (électricité, eau,...).

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 13 270,00 €

Ce chapitre comprend les écritures de reprise des subventions d'équipement perçues en 2016 pour l'aménagement des quais et la création d'une halte fluviale.

- Résultat de fonctionnement (R 002) 74 333,62 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur les résultats 2020, le budget annexe du Port de plaisance a dégagé un résultat excédentaire de fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

*(Équilibrée en dépenses et en recettes à 143 651,71 €)*

### LES DÉPENSES

- Remboursement d'emprunts (chapitre 16) 23 662,00 €

Il s'agit du remboursement des emprunts venant à échéance. Ce chapitre est en forte baisse grâce au remboursement total d'un des emprunts en 2020. L'encours de dette n'est plus que de 164 029,14 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) 25 000,00 €

En 2021, plusieurs études sont prévues : étude sur les travaux d'évacuation des cuves (20 000 €) et étude subaquatique du quai G. Péri (5 000 €).

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 81 719,71 €

En 2021, des travaux sont prévus dans le cadre du plan communal de sauvegarde :

- pose des bollards sur les ducs d'albe : 30 000 €
- travaux d'amarrage au Quai G. Péri : 30 000 €
- travaux sur les passerelles : 3 000 €
- construction d'un nouveau cabanon : 5 000 €
- outillage technique : 1 000 €

Il convient de tenir compte également des reports d'investissement pour un montant de 3 810 € (travaux d'assainissement et réalisation d'une dalle béton).

Enfin, ce chapitre sert de variable d'ajustement de la section d'investissement du fait de l'excédent repris des années antérieures (8 909,71 €).

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 13 270,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

### LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 102 318,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement (R 001) 41 333,71 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération, le budget annexe du port a dégagé un excédent en 2020.

\*\*

\*

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2021.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2021 avec reprise des résultats 2020

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 01/04/2021

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	28	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Abstention	4	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2021, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 469 105,33 €
- en dépenses : 469 105,33 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 325 453,62 €
- Section d'investissement : 143 651,71 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 16/04/2021

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15/04/2021 A Joinville-le-Pont le

21 AVR. 2021

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

